



Communiqué de presse intersyndicale du 24 mai 2024

Les personnels de NAVAL GROUP en débrayage le 24 mai 2024 pour défendre leur accord d'entreprise

La direction générale de Naval Group serait-elle rancunière ?

Suite à l'échec des négociations d'un avenant à l'accord d'entreprise fin 2023 qui aurait permis sa mise en cohérence vis-à-vis de la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie, la direction a décidé de dénoncer l'accord d'entreprise dans son intégralité.

Elle en profite même pour accumuler les régressions sociales dans beaucoup de domaines impactant le quotidien de l'ensemble des personnels, notamment :

- Garanties de rémunération à l'embauche à la baisse
- Absence de garanties d'évolutions de carrière et salariales
- Diminution des moyens syndicaux et donc amenuisement du dialogue social
- Renégociation des accords sur l'organisation et le temps de travail

L'intersyndicale CGT, CFDT, UNSA et CFE/CGC refuse purement et simplement ces conséquences sociales. La direction doit revoir sa position et écouter les propositions des organisations syndicales. Naval Group se doit d'avoir un accord d'entreprise de haut niveau.

Pour la CGT, la CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC, c'est a minima :

- Une grille de rémunération avec des garanties salariales bien au-dessus de celles de la Métallurgie
- Des garanties d'évolution salariale régulière et de reconnaissance
- Des garanties d'évolution de carrière
- Le maintien de l'ensemble des autres dispositions applicables aujourd'hui

C'est par ailleurs le discours tenu par le DRH central lors de sa tournée des sites en fin d'année 2023. A l'époque, il s'exprimait clairement pour rassurer les personnels, en

précisant qu'il n'y aurait aucune régression sociale suite à la dénonciation de l'accord d'entreprise.

Après plusieurs réunions de négociations, c'est tout l'inverse qui s'annonce, les belles paroles se sont envolées et les syndicats assistent désormais à un nivellement vers le bas au minima de la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie.

Pour les syndicats, le seul objectif devrait être d'adapter l'accord d'entreprise actuel à la nouvelle Convention Collective, tout en améliorant les autres dispositions, afin de renforcer l'attractivité de l'entreprise et reconnaître l'expérience et les compétences des personnels.

L'intersyndicale attend donc maintenant les réponses de la direction générale sur ses demandes suite à la mobilisation massive sur l'ensemble des sites de Naval Group.